CLUB GYMNIQUE DE LILLE
Salle Noël d'Hérain
17 bis, rue Jean-Sans-Peur
59000 LILLE
Association loi 1901

COMPTE RENDU DE
ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JUIN 2014
(année sportive 2012 – 2013)

Accueil et émargement des participants et validation de leurs pouvoirs.

Christelle Hinnewinkel :	7 voix	Dominique Joly :	2 voix
William Gay :	9 voix	Aurélie Vincent :	2 voix
Martina Geri :	11 voix	Virginie Quennesson :	3 voix
Vanessa Lesueur :	6 voix	Stéphanie Cassan :	2 voix
Vincent Duquenne :	14 voix	Thierry Basuyau :	35 voix
Christian Farez :	1 voix	Anita Frediani :	1 voix
Martine Gaillard :	2 voix	Henri Claude Gaillard :	1 voix
Julia Marion :	1 voix	Gabrielle Carreau :	1 voix
Annick Delaire :	1 voix	Eric Sebert :	1 voix
Emma Lanoye :	1 voix	Isabelle Gil :	1 voix
Stéphane Bisset :	1 voix	Pascale Poitrey :	1 voix
Dimitri Roziecki :	1 voix	Estelle Mabon :	1 voix
Ye Yun Yan :	1 voix	Vanessa Sarlon :	1 voix

Total des adhérents présents et représentés : **108 voix**

Monsieur Thierry Basuyau, Président du Club Gymnique de Lille, déclare l'assemblée générale ouverte à 14 heures 15.

1 Année 2012-2013 : Bilan moral du Club Gymnique de Lille

Lecture du bilan moral 2012-2013 (septembre 2012-juillet 2013) :

1.1 Activités du Conseil d'Administration :

Comptant cinq personnes : Martine Gaillard (Trésorière), Henri-Claude Gaillard (Trésorier adjoint), Anita Frediani (Secrétaire), Christian Farez (Vice-Président) et Thierry Basuyau (Président), le Conseil d'Administration du Club Gymnique de Lille a traité les activités suivantes durant l'année 2012-2013 :
Activités de Gouvernance :

- Participation à douze Conseils d'Administration qui ont été organisés durant l'année :
  - samedi 22 septembre 2012,
  - samedi 6 octobre 2012,
  - samedi 10 novembre 2012,
  - samedi 15 décembre 2012,
  - samedi 19 janvier 2013,
  - samedi 16 février 2013,
  - samedi 9 mars 2013,
  - samedi 13 avril 2013,
  - samedi 20 avril 2013,
  - samedi 4 mai 2013,
  - samedi 1 juin 2013,
  - samedi 20 juillet 2013

- Etude des dossiers des enfants en situation indigente.
- Préparation et organisation de l'Assemblée Générale,
- Décision des achats à effectuer
- Gestion de la relation avec notre avocat.
- Décision sur les modifications à apporter aux montants des cotisations/adhésions pour l'année suivante.
- Définition de la politique salariale.
- Définition de la gestion du personnel
- Définition des règles à mettre en œuvre dans le cadre du règlement intérieur.
- Décisions relatives aux demandes de remboursements

Activités Organisationnelles :

- Gestion des emplois du temps (cf Préparation de la rentrée),
- Elaboration des montants des cotisations/adhésions pour l'année suivante et simulation par projection.
- Gestion de la relation avec la Mairie (services techniques et bureau des sports : participation à des réunions, échanges de mail)

Activités Administratives :

- Gestion des adhésions et des inscriptions tout au long de l'année, avec une grosse activité de septembre à décembre et deux journées (deux mercredi de septembre) consacrées à prendre les inscriptions de 9 heures à 18 heures.
- Gestion des demandes des adhérents : renseignements, changements de cours, demandes de remboursement, courriers, email, …
- Gestion des dossiers (vérifications)
- Mise à jour du site internet,
- Gestion de la relation avec l'hébergeur du site internet
- Rédaction des comptes rendus de CA et d'AG.
- Rédaction de notes diverses et du règlement intérieur à l'attention des salariés, bénévoles et adhérents,
- Relecture des documents avant publication
- Gestion de la relation avec la société en charge des modifications de l'application de gestion des adhérents.

Activités Financières et comptables :

- Tenue des comptes de l'association
- Gestion de la relation avec notre commissaire aux comptes.
- Préparation et transmission du dossier de demande de subventions,
- Etablissement des bordereaux pour les dépôts de chèques en banque.
- Gestion de la relation avec l'établissement bancaire en charge du compte du Club
- Gestion des paiements (remises en banque, gestion des litiges)
- Paiement des factures.

Activités de gestion du personnel :

- Gestion du personnel (suivi des heures effectuées par les salariés, gestion des changements d'horaires épisodiques, recrutement, gestion des contrats, rendez-vous et réunions d'information, …)
- Fréquents passages au club, principalement le mercredi, pour effectuer le lien avec les intervenants ou les adhérents.
- Gestion de la relation avec le GEPSAL (organisme en charge de la gestion des salaires)
- Gestion de la relation avec L'URSAFF

Activités en lien avec les compétitions :

- Gestion des licences pour les compétitifs et les jeunes,
- Gestion de l'organisation péri-compétitions (locations d'autocars, réservations d'hôtels, vérification de la complétude des dossiers d'inscription aux compétitions, …)
- Participation à la réunion d'Assemblée Générale Ufolep (indications sur les dates et lieux des compétitions, remise des récompenses pour les finalistes....)
- Gestion des engagements
- Gestion des juges pour les équipes engagées (pour nos juges mais aussi les juges extérieurs à contacter)
- Accompagnement sur les lieux des compétitions et les retours aux domiciles (juges, entraineurs ou gymnastes) lors des week-ends de compétition.
- Gestion de la restauration (sandwich et boisson pour les gymnastes et leur entraineur) sur le lieu des compétitions
- Présence sur toutes les compétitions
- Relation avec les dirigeants des Clubs responsables des juges
- Gestion des paiements des juges avec délivrance d'attestations
- Echange de mails avec l'Ufolep
- Nettoyage des équipements garçons et filles

Activités diverses :

- Animation des spectacles.
- Service lors des cocktails.

1.2 Préparation de la rentrée 2012-2013 :

Premiers travaux à réaliser comme pour chaque rentrée : la mise au point de l'emploi du temps. Il faut concilier les desiderata des salariés, qui souhaitent davantage d'heures d'administratif, des congés supplémentaires durant les vacances scolaires et des cours qui finissent de bonne heure, le tout en respectant une moyenne de 35 heures hebdomadaires. Il faut aussi tenir compte de l'utilisation des locaux et des équipements, rendant incompatibles certains cours entre eux, des créneaux mis à disposition de la salle par les services techniques de la Mairie de Lille pour le Club, des horaires appropriés selon les adhérents (les petits, plutôt le mercredi et samedi matin, les jeunes en fin d'après midi, mais pas trop tard, les adultes pas trop tôt, mais pas trop tard non plus…), des cours à mettre en avant en raison de leur popularité et de ceux à arrêter ou réduire en raison de leur faible fréquentation…
Comme chaque année, il faut compter au moins dix versions des emplois du temps avant d'en obtenir une qui soit exploitable – et encore n'est ce qu'une version qu'il faudra encore modifier après la rentrée au vu de quelques imprévus !
De ces emplois du temps découlent tout un ensemble de mises à jour : mise à jour des documents d'inscription, prenant en compte les nouveaux horaires et mise à jour du site internet avec ces mêmes paramètres. Refonte de la plaquette pour intégrer les changements par rapport à l'année précédente, rédaction des modifications à apporter aux règles et informations visualisables sur le site et publication sur le site internet de l'ensemble des documents téléchargeables et du contenu. Tout ceci est effectif fin juillet-début août, pour permettre la réalisation en ligne des pré-inscriptions.

1.3 Activités récurrentes

Comme chaque année des stages sont organisés durant les petits congés scolaires : du 29 octobre au 9 novembre, du 2 au 4 janvier, deux semaines en février, une semaine en avril et durant le mois de juillet (deux semaines).
Une fête-exhibition-cocktail avec distribution de chocolats est organisée pour Noël, le 21 décembre, pour les jeunes, et des fêtes les 15 et 19 décembre 2012 pour les baby-gym. Des goûters sont organisés pour les baby-gym lors de ces fêtes.
Une distribution de chocolats est organisée pour Pâques, pour les baby-gym, en semaine 14

Une fête-exhibition-cocktail avec distribution de cadeaux est organisée pour la fin de l'année, le 15 juin 2013, pour les jeunes, sur le thème « les musiques d'aujourd'hui » et une fête, le 19 juin 2013 pour les baby-gym.

1.4 Personnel du Club et gestion du personnel :

Nous accueillons pour la rentrée Alexandra LEAL et Lucie ROGER (arrivée en cours d'année) qui ont en charge l'entrainement d'équipes de Gymnastique Artistique Féminine (GAF). L'entrainement des Garçons (GAM) est confié, comme l'année dernière, à Vincenzo ARENA, qui assure aussi des cours jeunes et adultes, sans être à temps plein. Les salariés temps pleins sont Isabelle HOUCKE et Fanny ROUZE, essentiellement en charge des cours baby, jeunes, précompétitifs et cours adultes.
Pour la seconde année, nous avons testé la mise en place de Primes Par Objectifs (PPO) auprès d'Isabelle, Fanny et Vincenzo. Les critères d'obtention des primes fixés l'an dernier sont renforcés pour qu'ils soient plus sélectifs, tout en restant atteignables. Il est à noter que finalement, dès lors que des objectifs portent sur des critères purement professionnels (gymnastique), ils sont atteints assez facilement, dès qu'ils portent sur du comportement ou des critères environnementaux (tenu du bureau propre, par exemple), ou périphériques (gestion administrative) ces critères ne sont pas atteints. Le calcul des PPO ne repose plus comme l'an dernier sur un pourcentage du salaire annuel, mais sur un montant fixe. Après bilan effectué par le CA, il est convenu que l'expérience ne sera pas reconduite au-delà de 2012-2013.

1.5 Investissements :

Durant le mois de juillet, nous donnons notre accord aux salariés afin de réaliser une réfection du bureau (nettoyage, rangement et peinture).
Nous avons opéré l'achat de gros matériels de gymnastique durant l'année : grand module, tapis de protection pour le trampoline, pièces pour renforcer la sécurité lors de l'utilisation des barres asymétriques, sacs de frappe, équipements pour les équipes compétitives, ainsi que des éléments bureautiques (matériels et logiciels)…
Comme chaque année nous avons aussi fait face à la fourniture de consommables pour le bureau (papier pour l'imprimante, cartouches d'encre, crayons, tampons, …), ainsi que l'abonnement et entretien du photocopieur.
Comme à l'habitude, un budget est alloué pour les achats de chocolats pour Noël et Pâques, les goûters, les cadeaux de fin d'année, ainsi que les boissons et biscuits apéritifs consommés à l'occasion des cocktails.
Nous avons accueilli pour la première fois des ainés envoyés par la Mairie de quartier dans le cadre de la semaine bleue. Deux cours de démonstration à leur intention sont effectués par Isabelle et Fanny (19 et 13 personnes y assistent). Quelques inscriptions au Club, dans les cours de gymnastique douce suivent cette initiative.
Suite à une demande de la Mairie (Monsieur Lagache), et pour la deuxième année, il a été convenu que nous animerions un stage pour des enfants de 6 à 12 ans du 15 au 26 juillet 2013, après les stages propres au Club.

1.6 Compétitions et résultats

Gymnastique Artistique Féminine

N8 9-12 ans :

Entraineur :	Alexandra LEAL
Compétitives :	Achahbar Anissa, Quarrez Suzon, Warin Suzanne, Hugodot Eloise, Cortier Laure, Bezzar Camélia, Truffier Marième
Résultats Obtenus :	1ère /10 en Départementale 2ème/13 en Régionale 2ème/16 en Interrégionales

N7 9-12 ans :

Entraineurs :	Lucie ROGER, avec l'aide de : Mia, Jeanne, Camille et Clara (bénévoles)
Compétitives :	Da Silva Yelen, Zingiro Emilia, Anna, Jacob Romane, Cadoret Louise et Hanzelin Maëlle
Résultats Obtenus :	5ème /11 en Départementale 9ème/13 en Régionale

N7 11 ans et + :

Entraineur :	Alexandra LEAL
Compétitives :	Toussaint Jeanne, Ginestet Hélène, Serrure Jil, Gallo Catherine, Carlier Camille, Vejdovsky Luna, Aileret Bérénice
Résultats Obtenus :	1ère /2 en Départementale 1ère/4 en Régionale 2ème/7 en Interrégionales

N5 11 ans et + :

Entraineur :	Emilie GAILLARD et Lucie ROGER
Compétitives :	Barbieux Léa, Thiery Jeanne, Steen Coline, Andrieux Léna, François Cléa, Hoel-Bacle Morgane
Résultats Obtenus :	11ème /11 en Départementale 9ème/15 en Régionale 14ème/16 en Interrégionales

Gymnastique Artistique Masculine

N5 9-14 ans :

Entraineur :	Vincenzo ARENA
Compétitifs :	Bezzar Bilel, Roussel Emile, Brouteele Martin, Dumont Axel, Berne Philemon , Smith Syméon
Résultats Obtenus :	4ème/7 en Régionale

N4 11 ans et + :

Entraineur :	Vincenzo ARENA
Compétitifs :	Marot Théophile, Tipp Eliott, Gaillard Jean-Gaël, Galliou Thomas
Résultats Obtenus :	2ème/3 en Départementale 3ème/3 en Régionale

N3 11ans et + :

Entraineur :	Vincenzo ARENA
Compétitifs :	Arena Vincenzo, Guerin Adrien, Belausteguigoitia Javier, Pellaud Thibault, Rousseau Sébastien
Résultats Obtenus :	3ème/3 en Départementale 2ème/4 en Régionale 3ème/8 en Interregionales 3ème/12 en Nationale

2 Année 2012-2013 : Bilan Financier du Club Gymnique de Lille

Présentation du bilan financier par madame Martine Gaillard, trésorière du CGL (bilan présenté en page suivante), après distribution aux adhérents présents d'une synthèse du bilan financier.

Des questions sont posées sur le bilan:

Question:

Mme Hennewinkel voudrait avoir l'exhaustivité des éléments financiers et des factures.

Réponse :

Refus de Monsieur Basuyau : le bilan complet compte une quinzaine de pages et aboutit aux résultats de la synthèse distribuée. De nombreuses explications sont fournies par Madame Gaillard qui indique ce à quoi correspondent les divers points du bilan financier.

Question :

Une adhérente indique que les sommes destinées au secrétariat sont conséquentes.

Réponse :

Dans l'enveloppe « Secrétariat » on trouve la location et l'entretien du photocopieur qui représentent une somme conséquente, ainsi que les coûts de modifications de l'application de gestion des adhérents.

Synthèse du bilan financier 2012-2013 :

RECETTES		DÉPENSES	
Libellés	**Montant**	**Libellés**	**Montant**
Réintégration	59 520,60 €		
Cotisations	107 440,97 €	Remboursements Cotisations	1 160,93 €
Stages	8 899,50 €	Cotisations : URSSAF, ASSEDIC, FONGECIF	51 332,85 €
Subvention Ville de Lille	3 700,00 €	Salaires	85 786,69 €
Recettes Diverses	130,75 €	Situation de trésorerie	1 440,00 €
		Assurance MAÏF	1 842,49 €
		Cadres et Juges Formations	600,00 €
		Achat Matériel, vêtements compèt.	14 782,47 €
		Rémunération Juges	950,00 €
		Secrétariat : fournitures bureau, photocopieuse	6 468,15 €
		Frais Déplacement (Bénévoles)	275,84 €
		Compétitions (Restauration, Hébergement…)	4 478,69 €
		Dépenses diverses, fêtes, stages, sorties, chocolats, pharmacie, récompense fin d'année etc..	5 061,25 €
		Licences, engagements	3 856,00 €
		Honoraire, commissaire aux comptes	1 656,46 €
Total :	**179 691,82 €**	**Total :**	**179 691,82 €**

Focus sur les rémunérations des Dirigeants :

Membre Dirigeant	Salaire Brut Annuel	Charges Patronales	Total
Thierry Basuyau - Président	4 702,00 €	1 982,45 €	6 684,45 €
Christian Farez - Président Adjoint	4 702,00 €	1 982,45 €	6 684,45 €
Martine Gaillard - Trésorière	4 702,00 €	1 982,45 €	6 684,45 €
Anita Fediani - Secrétaire	4 702,00 €	1 982,45 €	6 684,45 €
Henri Claude Gaillard - Trésorier Adjoint	4 702,00 €	1 982,45 €	6 684,45 €
Totaux	**23 510,00 €**	**9 912,25 €**	**33 422,25 €**

3 Orientations 2014-2015 et cotisations annuelles

Lecture est faite des informations suivantes :

Nous attirons votre attention sur le fait que les besoins de fonctionnement du Club Gymnique de Lille sont insuffisamment couverts par nos ressources actuelles et qu'il convient par conséquent de prendre pour la rentrée 2014-2015 un certain nombre de mesures afin de ramener les comptes de l'association à une situation d'équilibre.
Nous constatons une réduction du nombre des adhérents, passant d'environ 650 adhérents en 2012-2013 à environ 550 pour l'année 2013-2014. Ceci représente une réduction sensible des cotisations.
Les subventions sont en forte voie de réduction, de même que les aides à l'emploi, pour lesquelles nous ne bénéficions plus d'aucun apport financier de la part du ministère de la jeunesse et des sports.
La situation telle qu'elle se présente pour 2014-2015 nécessite de prendre des décisions difficiles mais nécessaires pour la pérennité du club.

Nous avons décidé de mettre en œuvre le plan suivant :

- Réduction des heures et des effectifs des animateurs.
- Réduction probable du nombre de groupes compétitifs et pré-compétitifs, afin de ne conserver en entrainement compétitif que les gymnastes ayant de réelles aptitudes à la gymnastique compétitive.
- Reconduction des seuls cours adulte ayant une fréquentation satisfaisante.
- Réduction de 60% des rémunérations des membres dirigeants.

Et d'effectuer une réforme de fond sur les cotisations :

- Cotisation adulte : 240 Euros pour l'année intégrant 50 € d'adhésion et ouvrant droit à au plus 3 cours par semaine.
- Cotisation étudiant : 210 Euros pour l'année intégrant 50 € d'adhésion et ouvrant droit à au plus 3 cours par semaine.
- Cotisation jeune (enfant, baby ou compétitif) : 195 Euros pour l'année intégrant 50 € d'adhésion et ouvrant droit à au plus 1 cours par semaine ou aux entrainements pour les compétitifs.

En compensation, les possibilités de paiements en trois fois seront à nouveau autorisées. Les cours de deux heures, comme celui de Gym aux Agrès Adulte seront à nouveau considérés comme des cours « normaux » d'une heure.

Ce chapitre définit l'ensemble des mesures à prendre pour la rentrée de l'année 2014-2015 si on veut équilibrer les comptes de l'association.

Des questions sont posées sur ces orientations :

Q : Martina Géri demande pourquoi ne pas faire de publicité pour le club pour augmenter le nombre des adhésions.
R : Une association n'a pas le droit de faire de la publicité. On ne peut augmenter le nombre d'adhésions de façon conséquente (au-delà de 650 adhérents) car la structure ne peut accueillir qu'un nombre limité de personnes en même temps.

Q : Pourquoi ne pas faire plus de cours.
R : Cela nous obligerait à envisager de nombreux montants de cotisation différents, ce qui ne nous est pas recommandé du tout par le commissaire aux comptes.
Q : Pourquoi a-t-on de moins en moins de subventions par la Mairie ?
R : D'une part parce que les subventions accordées par la Mairie sont en nette diminution. Ensuite parce que nous bénéficions d'avantages en nature non négligeables : prêt de la salle Noël d'Hérain pour nos activités incluant chauffage, entretien, présence du gardien…

Q : Une adhérente s'interroge au sujet du cours d'essai ; pourquoi ramener tout un dossier pour faire un cours d'essai.
R : Le dossier demandé pour participer au cours d'essai ne sera plus exigé. Il faudra quand même fournir un certificat médical pour pratiquer ce cours : l'ensemble du dossier et la cotisation seront obligatoire dès le deuxième cours.

4 Approbation de ces rapports et comptes.

4.1 Approbation du rapport d'activité.

106 voix « pour », 1 voix « contre », 1 vote « blanc ».
Le rapport d'activité est approuvé par la majorité des suffrages exprimés (99,07 %).

4.2 Approbation des comptes 2012 -2013.

41 voix « pour », 4 voix « contre », 63 votes « blanc ».
Les adhérents donnent quitus au Conseil d'administration pour sa gestion à la majorité des suffrages exprimés (91,11 %).

4.3 Orientations 2014-2015 et cotisations annuelles.

77 voix « pour », 18 voix « contre », 13 votes « blanc ».
Les orientations 2014-2015 sont approuvées par la majorité des suffrages exprimés (81,05 %).

5 Désignation d'un commissaire aux comptes.

Monsieur Basuyau donne lecture des informations suivantes :
Mr Bruno LERNOULD, nous ayant informé qu'il ne pouvait assumer les fonctions de commissaire aux comptes, au regard des règles de la compagnie des commissaires aux comptes, dans la mesure où il a participé à la réorganisation comptable de l'année 2012. En effet dans ces conditions il se placerait en situation de risque d'autorévision des comptes.

C'est pourquoi, nous vous proposons de nommer :

DILIGENTIA AUDIT, représentée par Mr Pierre DILIES ,156-158 rue de la Bassée, 59000 LILLE, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée expirant après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du sixième exercice clos après le 31 décembre 2013

Et **Mr François CABANEL ,**156-158 rue de la Bassée, 59000 LILLE, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée expirant après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du sixième exercice clos après le 31 décembre 2013

S'ensuit un vote afin de valider ce choix, qui l'entérine à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

6 Ratification du règlement intérieur arrêté par le conseil d'administration le 6 septembre 2013.

Le document du règlement intérieur est distribué aux adhérents. Suite à sa lecture par ces derniers des questions sont posées :

> **Q : Les adhérents signalent des articles devenus inadaptés dans leur contenu en raison des nouvelles orientations 2014-2015 et des décisions prises lors de la présente assemblée Générale (articles 11 sur les cours d'essai et 13 sur le nombre de cours suivis par les adhérents).**
> R : Le conseil d'administration reconnait le besoin d'effectuer ces adaptations.
> **Q : L'article 19 semble porter sur des points qui devraient davantage être du ressort du contrat de travail que du règlement intérieur.**
> R : Le conseil d'administration accepte de retirer l'article 19 du règlement intérieur.

S'ensuit un vote afin de valider le règlement intérieur, intégrant les modifications demandées sur les articles 11 et 13 et la suppression de l'article 19 :

59 voix « pour », 36 voix « contre », 13 votes « blanc ».
Le règlement intérieur modifié est approuvé par la majorité des suffrages exprimés (62,11 %).

7 Rémunération des dirigeants.

Pour l'année 2014-2015 (à partir du 1er septembre 2014), pour participer aux efforts de réduction des coûts, une diminution de 60% de la rémunération des membres du CA est prévue par rapport aux rémunérations 2013-2014. Ceci se traduira donc par une rémunération de 240 € brut mensuel pour chacun des membres du CA rémunéré.

S'ensuit un vote afin de valider cette rémunération des dirigeants :

98 voix « pour », 9 voix « contre », 1 vote « blanc ».
La rémunération des dirigeants est approuvée à une majorité des suffrages exprimés, supérieure aux deux tiers requis (91,59 %).

Monsieur Gay William a voté « contre » estimant que le travail effectué par les membres dirigeants du conseil d'administration était assez conséquent pour que la rémunération des dirigeants ne soit pas réduite.

8 Questions diverses.

Gloria VANDENBERGHE

1. **Le cours de cardio sera-t-il maintenu l'année prochaine ?**
   Les cours maintenus et ceux supprimés sont à l'étude, les emplois du temps ne sont pas encore arrêtés. Les emplois du temps pour 2014-2015 seront mis en ligne sur le site internet à partir de mi-août.

2. **La cotisation étudiant sera-t-elle maintenue, avec la possibilité de se rendre aux cours pendant les vacances ?**
   Oui, elle est maintenue, cependant l'ensemble des cotisations évolue, comme cela a été indiqué précédemment. Les cours continueront à être accessibles pour les étudiants durant les congés scolaires, de fin août à fin juillet, sauf les jours fériés et la semaine entre Noël et le jour de l'an (le club est fermé).
3. **La possibilité de payer en plusieurs fois sera-t-elle remise en place ?**
   Oui comme indiqué dans l'exposé des orientations 2014-2015

Virginie QUENNESSON et Vanessa LESUEUR

4. **Pourrions-nous avoir le détail des investissements prévus dans le matériel pour l'année 2014-2015 ?**
   A ce jour, aucun investissement matériel n'est arrêté. Des investissements ne seront possibles qu'à la condition que le financement correspondant soit trouvé. Cela sera directement dépendant du nombre d'adhésions enregistrées à fin décembre, et des subventions reçues de la part de la mairie.
5. **Est-il possible d'avoir une barre asymétrique homologuée FIG dans le courant de l'année 2014-2015, sinon, quand peut-on l'espérer ?**
   Pour la partie budgétaire, c'est comme indiqué à la question précédente. La partie matérielle, comme des barres, des poutres, etc… relève d'une approche plus complexe qu'un simple achat. La mairie de Lille est propriétaire de la salle et des équipements lourds qui la meublent. Le remplacement de certains équipements ou matériel passe par une demande préalable auprès de la mairie. La demande suit son cours et longtemps après on fini par avoir une réponse, indiquant si l'achat est pris en compte par la mairie ou pas… Libre à nous ensuite de payer pour avoir le matériel si la mairie ne réalise pas l'investissement, si c'est dans nos possibilités. A noter que les achats qui sont effectués et pas mis sous clés sont utilisés toute l'année par les scolaires qui occupent la salle tout au long de la journée.
6. **Serait-il possible d'avoir un nettoyage plus poussé (shampooing) de la salle (surtout des tapis) ?**
   Ici aussi, il s'agit d'une interaction avec la mairie de Lille qui s'occupe de l'entretien de la salle et de son nettoyage. Une demande de nettoyage poussé sera effectuée auprès des services techniques, mais sans garantie que cela soit suivi d'effet.
7. **Qu'est-il envisagé pour modifier l'état actuellement critique des sanitaires ? Serait-il possible de faire une remonté à la mairie ?**
   Les services techniques de la mairie étudient le sujet depuis plusieurs années, sans qu'une date de travaux nous ait été communiquée. Ici encore c'est une problématique budgétaire (de la mairie, pas du Club) qui est en cause.
8. **Serait-il possible de modifier la cotisation gym aux agrès adulte, actuellement comptée par heures alors que ce sport nécessite en lui-même au moins deux heures ?**
   C'est prévu, comme indiqué dans les orientations 2014-2015. Cependant, il faut remettre les choses en perspective. Si la pratique de la Gymnastique aux agrès nécessite davantage deux heures plutôt qu'une pour effectuer une séance, le prix de revient d'une séance s'en trouve doublé, par rapport à un autre cours d'une seule heure. Si par ailleurs ce sont deux encadrants qui sont requis, ce qui est souvent réclamé, ce serait un quadruplement du prix de revient d'un cours de gym aux agrès par rapport à un cours d'une heure, assurée par un seul encadrant.
9. **Est-il possible d'investir également dans le petit matériel de musculation ?**
   Tout dépend ce qui est désigné par du petit matériel de musculation. Certains matériels peuvent être pris en considération, d'autres non. Etablissez une liste de ce qui serait

nécessaire, montez un projet d'achat, avec les fournisseurs trouvés et les prix associés. Transmettrez ce dossier au Conseil d'Administration et si des investissements sont possibles, ces achats seront effectués.

10. **Pouvez-vous communiquer le bilan financier de l'association pour cette année (2013/2014) et les prévisions éventuelles pour l'année prochaine (2014/2015) ?**
    Le bilan financier de cette année sera présenté lors de l'AG de l'année prochaine. Les premiers éléments connus de celui-ci sont assez mauvais, comme indiqué lors de la présentation des orientations 2014-2015. Les projections effectuées laissent à penser que l'application des modifications des montants de cotisation et de réduction des charges salariales devrait nous ramener à l'équilibre, sauf en cas de nouvelle baisse des effectifs l'an prochain. Si les effectifs sont au dessus de ceux attendus, des investissements seront envisageables, dans le cas contraire, non.

Vincent DUQUENNE

11. **Pourquoi avoir encaissé les chèques si tardivement cette année, n'y a-t-il pas un manque à gagner pour le Club ?**
    Il n'y a pas de manque à gagner. Les sommes dûes sont encaissées, et tant que le compte du club est alimenté de façon suffisante l'urgence des encaissements ne se fait pas sentir.
12. **Pourquoi cesser le paiement en trois fois, vu que les chèques ont été encaissés en novembre, on aurait pu imaginer trois encaissements : en septembre, octobre et novembre ?**
    L'encaissement des chèques en novembre a été un engagement pris par le CA lors de l'AG de l'an dernier, en compensation de la suppression du paiement en trois fois. La préparation des dépots bancaires prend du temps, et ne permet pas de déposer les premiers paiements en septembre. En cas de dépôt en plusieurs fois, le travail de préparation est doublé, voire triplé en cas de paiement en trois fois. Les dépots ne s'effectuent donc jamais en septembre, octobre et novembre, mais davantage en novembre, janvier et mars.
13. **Pourquoi ne pas commencer les inscriptions, notamment pour les enfants dès la fin juin ?**
    Essentiellement parce que les emplois du temps ne sont pas arrêtés fin juin.
14. **Est-il juste de demander la même cotisation pour les cours que ce soit pour une inscription en septembre, en avril ou en juin ?**
    C'est une question que nous allons transmettre au commissaire aux comptes afin de savoir si cela est autorisé ou non, compte tenu de notre structure associative. D'un autre côté l'objectif est de faire autant que faire se peut le plein d'adhésion dès septembre et pas au fur et à mesure de l'année.
15. **Quel investissement matériel a été fait pour la saison 2013/2014 ? Quel investissement matériel est prévu pour 2014/2015 (tapis, fosse, appareils de musculation) ?**
    Même réponse que celle déjà apportée (question 4 et 9) : rien pour le moment, cela dépendra du nombre d'adhérents à fin décembre. Faites des dossiers de demande d'investissement et transmettez les au CA. Pour les appareils de musculation le sujet a été etudié et proposé à la mairie il y a trois ans, sur proposition d'Enzo. La mairie nous a opposé un refus.
16. **Ne peut-on pas penser à une ristourne pour ceux qui reviennent d'année en année ?**
    Ca n'est pas du tout d'actualité compte tenu de la situation budgétaire observée.
17. **Peut-on imaginer un forfait gym aux agrès ? Doit-on faire le deuil du forfait 5 cours et plus ?**
    Même réponse qu'à la question 8. Pour les forfaits 5 cours et plus, c'est clairement enterré.

18. **A quand un interphone pour mieux gérer les entrées et les sorties de la salle ?**
    La mairie est propriétaire, c'est de son ressort. De mon point de vue la pose d'un interphone serait surtout un bon moyen pour des indésirables de s'introduire dans la salle.
19. **Pourquoi n'y a-t-il pas au moins un adhérent au CA, c'est-à-dire quelqu'un qui est sur le terrain et peut faire remonter les problèmes qui se rencontrent sur le terrain ?**
    Normalement, le CA devrait être composé uniquement d'adhérents. S'il se trouve qu'il n'y pas d'autre personne que les cinq membres qui composent le CA aujourd'hui c'est que personne ne veut s'investir pour y participer. A chaque élection, et à une époque, il y en avait une chaque année lors des assemblées générales, les membres élus du CA étaient toujours les mêmes : ceux d'aujourd'hui, mais c'était aussi tous ceux – et les seuls – qui acceptaient. S'il s'avère que les choses changent et qu'un grand nombre d'adhérents sont volontaires pour participer à la vie du Club et passent d'un rôle purement consumériste à un rôle responsable ; qu'une ou plusieurs personnes acceptent de se charger, par exemple, de cette tâche d'intermédiaire : bienvenue ! Faites vous connaitre ! Ce n'est pas le travail qui manque, ce sont les bonnes volontés. Si nous avons fini par passer du bénévolat à la perception d'une rémunération compensatrice, c'est uniquement à cause du fait que tout le travail, toutes les responsabilités, tous les problèmes, tous les mécontentements, toute la gestion des fâcheux en tous genres, qu'ils soient salariés ou adhérents nous reviennent en direct et en pleine face et ce, sans aucune aide et généralement sans même un merci. Plus le travail de gestion du club sera dilué entre de nombreuses mains et moins nous prétendrons obtenir une compensation du temps passé à gérer le club puisque nous n'aurons plus à y passer autant de temps.
    Il est quand même à noter que les membres du CA sont assez souvent présents à la salle (Martine, Anita et Christian) et que les mails qui me sont adressés par le biais du site internet se voient généralement apporter une réponse dans les 24 heures.
20. **Pourquoi avoir proposé le remplacement maternité de Fanny à quelqu'un d'extérieur et qui ne semble pas spécialisé gym aux agrès et ne pas l'avoir proposé à Alexandra par exemple (ou à une autre entraineuse compétition, par exemple Lucie)?**
    Je ne suis pas d'accord : la proposition a été faite auprès des internes au Club qui ont décliné la proposition. Il ne faut pas non plus ne voir que la gym aux agrès : c'est l'ensemble des cours animés par Fanny qu'il fallait couvrir. Les spécialistes de la gym aux agrès ne courent pas les rues et le recrutement est toujours un problème lourd.
21. **Si les adhérents changent de cours, on demande une indemnité, par contre si le prof change (par exemple isabelle remplacée par Marc), non seulement on est pas consulté, mais en plus on ne nous donne pas d'indemnité. N'y a-t-il pas une inégalité de traitement là ?**
    Ce qui est demandé aux adhérents lors d'un changement de cours n'est pas une indemnité mais une participation aux frais de gestion du changement. Ces frais de gestion sont pris en charge par le club lorsque ces changements sont à son initiative. La consultation des adhérents ne peut en général pas se faire face aux problématiques qui se posent et qui nécessitent des décisions rapides chargées d'implications budgétaires.
22. **Y a-t-il des cours proposés cette année qui ne seront plus proposés l'année prochaine ?**
    Oui.
23. **Cette année certains problèmes ont été discutés par le CA et les entraineurs durant les cours (ex : cours de gym aux agrès du mercredi soir) Peut-on imaginer une heure payée ponctuelle par mois, par exemple, où le CA et les entraineurs feraient le point sur le club ?**
    Je suis d'accord, c'est anormal. Cette pratique ne devra plus perdurer.

24. **Démarcher les adhérents « à l'arrache » le mercredi précédent l'assemblée générale en argumentant qu'il en va de la survie du Club, est-ce bien sérieux ?**
    Sur 550 adhérents dont la plupart sont satisfaits du club, de sa gestion et des cours. Les seuls qui participent aux AG sont ceux qui ne sont pas satisfaits et qui viennent en général pour réclamer quelque chose. Il est par conséquent nécessaire que la majorité satisfaite mais silencieuse se fasse représenter aussi et le meilleur moment pour en parler, c'est justement à la veille des AG.

Marie Jeanne DAMBRINE

25. **Les cotisations des adhérents ne pourraient elles pas être réparties en 2 ou 3 fois dans l'année ?**
    Le paiement en plusieurs fois est rétabli à compter de la rentrée prochaine, et autant que faire se peut, les encaissements des paiements se feront sur les trois premiers mois suivant la rentrée, sous réserve que la préparation des encaissements ne prenne pas de retard. La remise de la totalité des chèques constituant le paiement doit être faite dès l'inscription.
    En marge de cette question, je précise que dorénavant le Club poursuivra en justice toute personne émettant un chèque au CGL et déclarera ensuite ce chèque comme étant volé.

Martina GERI

26. **Est-il possible de moduler les cours au mois de juillet ?**
    Ce n'est pas prévu.
27. **Est-il possible de réunir deux ou trois assemblées dans l'année ?**
    Dans les conditions actuelles, en organiser une est déjà un gros travail, en organiser plusieurs n'est pas envisagé.
28. **Y a-t-il une limite au nombre de pouvoirs détenus par une personne lors d'une assemblée ?**
    Non, ni du coté des adhérents, ni du côté des membres du CA.

Collectif (pour les questions non reprises ci-dessus)

29. **Pourquoi n'y a-t-il plus de gardien le samedi matin et le mercredi soir ? Sonnerie incessante hyperdésagréable en cours de stretching**
    Le gardien est un salarié de la mairie, c'est cette dernière qui fixe ses horaires, pas nous, et ce davantage pour effectuer l'entretien de la salle et être présent lors des activités scolaires ; pas pour faciliter la vie des adhérents du CGL.
30. **Quand changement en cours d'année, ne peut-on pas être informé par e-mail ?**
    Si c'est possible, et que les changements sont remontés au CA, c'est ce nous faisons en règle générale. Si des changements sont effectués soit tardivement, soit sans que nous soyons prévenus, ça devient difficile.
31. **Peut-on prévoir à l'avance ou à l'année, l'organisation des petites vacances scolaires ?**
    Les emplois du temps des salariés tiennent compte, dès la rentrée des vacances scolaires.

Pascale POITREY

32. **Je souhaiterais que le jour de l'assemblée générale, un exemplaire des statuts de l'association soit remis à chaque membre présent ?**
    Cette requête est repoussée. D'une part je ne souhaite pas que nos statuts risquent de se retrouver jetés dans la rue à l'issue de l'AG ; d'autre part, nous ne connaissons pas à l'avance

le nombre de participants donc le nombre d'exemplaires qu'il faudrait imprimer. Pour information, ces statuts peuvent être obtenus sur demande par mail via le site internet, ou auprès de la préfecture. Il est à noter qu'en septembre ou octobre une AGE sera convoquée pour mettre à jour les statuts actuels, qui seront caducs à partir de l'adoption de ces nouveaux statuts.

Lucie PASSOT

33. **Pourquoi l'AG intervient seulement au mois de juin 2014 pour un bilan sur 2012-2013 ?**
    La préparation d'une AG prend du temps. Cette année a été plus que d'habitude meublée par de nombreux problèmes plus prioritaires qu'il a fallu régler. Ceci explique la date tardive de l'AG de cette année. Nous espérons pouvoir organiser les prochaines AG à des dates plus habituelles, en général vers février.
34. **Est-il possible d'afficher le compte rendu de l'AG dans le hall de la salle Noël d'Hérain?**
    Ce n'est pas souhaitable. Beaucoup de monde défile dans la salle, qui sont sans rapport avec le CGL. Le rapport sera mis à disposition en téléchargement sur le site internet du Club.

Des questions complémentaires sont posées au cours de l'assemblée :

Martina GERI

Q : Suite à la pose d'une affichette sur un panneau de la salle, Martina Géri fait remarquer qu'en cas de problème avec les salariés, c'est aux dirigeants de les détecter et de les traiter et non aux adhérents de les signaler.
R : Les membres du conseil d'administration ne sont pas tout le temps présents sur le terrain ; ils ne peuvent donc pas toujours être informés de tous les problèmes.
Q : Pourrait-il y avoir plus de réunions, de fêtes, de communication entre les adhérents pour une meilleure sociabilisassions du club ?
R : Les réunions et fêtes pourquoi pas ! Mais il faut les prévoir, les organiser et tenir compte du fait que la salle est une salle de sport et non une salle des fêtes, qu'elle appartient à la mairie. Le Conseil d'Administration n'a pas le loisir de pouvoir organiser ce genre d'activité, mais ne s'y oppose pas si un groupe d'adhérents le prend en charge.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale étant épuisé ; le Président prononce sa clôture à 17 heures 15.